

Bonjour à toutes et à tous.

Notre bail dérogatoire qui nous lie avec VACANCEOLE, tout du moins pour ceux qui l'ont accepté, arrive à échéance au 31.12.2019.

VACANCEOLE croit au potentiel du domaine et va vous envoyer milieu de semaine prochaine environ, par mail, un nouveau bail commercial se terminant au 30 septembre 2026.

Il comporte une rémunération sous trois formes, par le versements de loyers et également de l'utilisation personnelle dans la résidence et dans les autres résidences gérées par VACANCEOLE.

Ce bail proposé a été travaillé et retravaillé depuis le mois d'avril 2019 entre VACANCEOLE et vos représentants, Jacqueline et Gérard.

VACANCEOLE va vous demander d'imprimer le bail commercial en deux exemplaires, et retourner les deux exemplaires signés, par courrier postal avant le 15 Aout 2019.

Pour ceux qui ne pourront pas les imprimer, sur simple demande par mail à l'adresse qui sera indiquée, VACANCEOLE vous enverra deux exemplaires papier.

Pour ceux qui auront des questions, une adresse mail sera indiquée pour les poser.

Nous rappelons aux bailleurs qu'ils sont libres de ne pas signer le nouveau bail.

A défaut de signature, le propriétaire accepte expressément que le bail dérogatoire actuel prenne fin au 31 Décembre 2019, sans entraîner de renouvellement automatique en bail commercial

et sans qu'il soit nécessaire pour le bailleur de manifester sa volonté de ne pas le poursuivre.

A très bientôt et bonne lecture.

PS: Je rappelle à chacun qu'il est très important de nous signaler vos changements d'adresse et/ou de mail éventuels très rapidement.

Je profite de l'occasion pour remercier ceux d'entre vous qui ont envoyé une participation aux frais du collectif. Le RIB du collectif est à disposition sur le site internet

<http://www.collectif-albret.info>

Le mot de passe des pages réservées est: aventure

Nous restons à votre disposition.

Cordialement

--

Collectif du domaine du golf d'Albret

<http://www.collectif-albret.info>

contact@collectif-albret.info
